



PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Francine Garneau	M. Jacques Bruneau
M. Pierre-Yves Vachon	Mme France Germain
M. Luc Aubé	

Est absent : M. Stéphane Fillion

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

127-11-2025

Il est proposé par M. Luc Aubé
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1)Ouverture de l'assemblée**
- 2)Ordre du jour**
- 3)Première période de questions**
- 4)Procès-verbal séance ordinaire du 1er octobre 2025**
- 5)Revenus et dépenses des mois de septembre et octobre 2025**

6)Administration :

- 6.1 Coûts et données sur l'élection générale du 2 novembre 2025
- 6.2 Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.3 Formation obligatoire des élus
- 6.4 Constitution des comités municipaux
- 6.5 MADA Famille- Lettre au sujet du programme de financement PRIMA
- 6.6 Réclamation à la Sécurité publique – Pluies torrentielles du 10 juillet 2025
- 6.7 Entente de travail & embauche d'un surnuméraire pour la saison hivernale 2025-2026
- 6.8 Renouvellement MMQ contrat d'assurance 2026
- 6.9 Nomination d'un maire suppléant et substitut au conseil de la MRC de Bellechasse
- 6.10 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager des bâtiments municipaux

- 6.11 Séance de travail portant sur le Budget 2026
- 6.12 Rencontre avec la directrice des services de sécurité incendie
- 6.13 Conclusion des baux – Fondation Reflet des Monts & Restaurant Entre Deux Montagnes
- 6.14 Suivi sur le projet de tour de télécommunication

7) Correspondances

- 7.1 Accueil des nouveaux élus à la MRC de Bellechasse
- 7.2 Soirée reconnaissance pour les pompiers et les pompières de la MRC de Bellechasse
- 7.3 Contribution à la Cueillette de solidarité 2025

8) Suivis MRC

- 8.1 Procès-verbaux du mois d'octobre de la MRC de Bellechasse

9) Varia

- 9.1 Demandes du Comité des loisirs de St-Nazaire – Événement de Noël
- 9.2 Dossier MTQ – Signalisation de destination sur la Route 216
- 9.3 Changement de signataire
- 9.4 Heures en inspection pour l'année 2026

10) Seconde période de questions

11) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h33 et se termine à 20h03.

Les questions abordent principalement les points suivants :

- Les orientations du nouveau conseil municipal ;
- Le développement résidentiel de la municipalité ;
- La mise à jour du site web municipal ;
- Le futur de l'église.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

128-11-2025

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. REVENUS ET DÉPENSES DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2025

129-11-2025

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par M. Luc Aubé
et unanimement résolu par les conseillers

D'ADOPTER la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier, pour le mois de septembre de l'année en cours. Cette liste fait état de 79 776,93\$ de

revenus, de 163 104,10\$ de comptes à payer et 13 985,25\$ de dépenses incompressibles.

D'ADOPTER la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier, pour le mois d'octobre de l'année en cours. Cette liste fait état de 66 460,81\$ de revenus, de 37 740,58\$ de comptes à payer et 3 559,37\$ de dépenses incompressibles.

6. ADMINISTRATION

6.1 Coûts et données sur l'élection générale du 2 novembre 2025

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, communique les coûts et quelques données relativement à l'élection générale du 2 novembre 2025 qui s'est déroulée sur le territoire de la municipalité et se chiffrait à 6 991,51\$ net.

Il tient d'ailleurs à souligner le fort taux de participation à cette élection, qui fut de 72,81%.

6.2 Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, remet aux élus le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires et leur rappelle qu'ils ont un délai de 60 jours suivant leur proclamation d'élection pour déposer celui-ci devant le conseil municipal.

6.3 Formation obligatoire des élus municipaux

Les membres du conseil municipal sont informés de leur obligation de suivre une formation, qu'ils soient élus pour une première fois ou non, suivant l'élection générale du 2 novembre 2025.

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, les informe de l'entente de service entre la FQM et la MRC de Bellechasse pour la tenue de ces formations qui se tiendraient à la Salle communautaire de Saint-Nérée. Les membres du conseil municipal conviennent de choisir, après la présente séance, les moments où ils suivront ces formations.

6.4 Constitution des comités municipaux

Les membres du conseil municipal sont unanimes à l'idée de constituer les comités municipaux au même moment que la tenue de la séance de travail portant sur le budget et qu'une résolution viendrait officialiser la formation de ces comités.

6.5 MADA Famille – Lettre au sujet du programme de financement PRIMA

130-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage ainsi que les comités locaux de la démarche des politiques Familles et Aînés ont été informés que le Programme d'infrastructures municipales pour

les aînés (PRIMA) est arrivé à échéance et ne sera pas reconduit;

CONSIDÉRANT QUE 13 municipalités et la MRC de Bellechasse sont présentement en démarche de renouvellement ou d'élaboration de leur politique et plan d'action Familles et Aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière représente un soutien indispensable pour les municipalités ainsi que pour la MRC de Bellechasse dans la mise en œuvre de leur plan d'action. En permettant de financer jusqu'à 100 % des coûts d'un projet pouvant atteindre 100 000 \$, ce programme constituait un levier majeur pour la réalisation d'initiatives concrètes en faveur des aînés sur notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QU'afin de leur faire part de notre déception, le conseil de la municipalité adresse une lettre à :

- Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse ;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales au Québec ;
- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés au Québec ;
- M. François Legault, premier ministre du Québec.

QUE la copie de la présente résolution soit également envoyée à :

- Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse ;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales au Québec ;
- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés au Québec ;
- M. François Legault, premier ministre du Québec.

6.6 Réclamation à la Sécurité publique – Pluies torrentielles du 10 juillet 2025

131-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, a recueilli l'ensemble des factures et des documents relatifs aux conséquences des pluies torrentielles survenues le 10 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a fait rapport final aux membres du conseil municipal de toutes les dépenses engagées par la Municipalité pour la remise en état des routes locales, à la suite de cet évènement.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Francine Garneau

et unanimement résolu par les conseillers

DE mandater le directeur général, M. Carl Brochu, à effectuer une réclamation auprès du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Programme général d'assistance financière lors de sinistres*.

6.7 Entente de travail & embauche d'un surnuméraire pour la saison hivernale 2025-2026

132-11-2025

CONSIDÉRANT QUE M. Benoît Tremblay a agi à titre de surnuméraire au service de déneigement de la Municipalité durant la saison hivernale 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoît Tremblay déclare son intérêt à offrir ses services pour la saison hivernale 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoît Tremblay correspond au profil d'employé recherché pour toutes les tâches liées à l'entretien et au déneigement des routes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail du surnuméraire pour la saison hivernale 2025-2026 a été préparée par le directeur général, et soumise aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par M. Luc Aubé
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'EMBAUCHER M. Benoît Tremblay à titre de surnuméraire au service de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026.

D'ACCEPTER les termes et conditions de l'entente de travail du surnuméraire pour la saison hivernale 2025-2026, telle que rédigée par le directeur général et remise aux membres du conseil municipal.

6.8 Renouvellement contrat d'assurance 2026

133-11-2025

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du document de Mme Renée Laverdière, courtière en assurance de dommages pour le Fonds d'assurances des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce document contient les commentaires de Mme Renée Laverdière en lien avec le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité.

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Carl Brochu, directeur général, à signer les documents relatifs au renouvellement du contrat d'assurance en indiquant à Mme Laverdière que le conseil désire conserver les protections d'assurance déjà inscrites au dossier.

6.9 Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut au conseil de la MRC de Bellechasse

134-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal de nommer un maire suppléant parmi les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale permet au conseil municipal de désigner parmi ses membres un remplaçant pour représenter la municipalité à la MRC en cas d'absence du maire ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de répartir les responsabilités entre ses membres.

Il est proposé par M. Luc Aubé
appuyé par Mme France Germain
et unanimement résolu par les conseillers

DE nommer M. Jacques Bruneau à titre de maire suppléant, conformément à l'article 166 du Code municipal du Québec.

DE nommer M. Pierre-Yves Vachon à titre de substitut du maire pour représenter la municipalité à la MRC de Bellechasse en cas d'absence du maire, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse pour information.

6.10 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager des bâtiments municipaux

M. Pierre-Yves Vachon se retire de ce point.

135-11-2025

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Yves Vachon a signifié son intention de démissionner du poste de préposé à l'entretien ménager des bâtiments municipaux, par courriel adressé au directeur général le 3 novembre 2025.

Il est proposé par M. Luc Aubé
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE DEMANDER à M. Pierre-Yves Vachon de remettre une lettre officielle, datée et signée, confirmant sa démission effective du poste mentionné ci-dessus.

DE demander à M. Pierre-Yves Vachon de rédiger un brouillon de l'offre d'emploi relative au poste à combler et de la remettre au greffier-trésorier, M. Carl Brochu, afin que ce dernier puisse en assurer la rédaction finale.

D'ENVOYER par publipostage une copie de cette offre d'emploi à l'ensemble des résidents de la municipalité, afin de pourvoir le poste vacant.

6.11 Séance de travail portant sur le Budget 2026

Une séance de travail portant sur le budget pour l'exercice financier 2026 est prévue le 8 décembre 2025. Cette séance de travail aura lieu à 19h00 à la Salle Clément Fillion. L'adoption du budget est prévue ultérieurement.

6.12 Rencontre avec la directrice des services de sécurité incendie

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil qu'une rencontre avec la directrice des services de sécurité incendie de la Régie incendie Bellechasse-Sud, Saint-Léon/Saint-Nazaire et Saint-Malachie, Mme Catherine Morin, aura lieu à la Salle du Conseil le 1^{er} décembre 2025.

Présentée par la directrice elle-même, cette rencontre servira à brosser un portrait de la situation du service incendie qui prévaut actuellement dans le sud de Bellechasse. Seuls les membres du conseil municipal ainsi que le directeur général/greffier-trésorier peuvent assister à cette rencontre.

6.13 Conclusion des baux – Fondation Reflet des Monts & Restaurant Entre Deux Montagnes

M. Clément Fillion, maire, informe les membres du conseil municipal que certaines validations sont en suspens concernant les baux de la Fondation Reflet des Monts ainsi que le Restaurant Entre Deux Montagnes.

Des rencontres sont à prévoir avec les principaux administrateurs des organisations mentionnées ci-dessus afin de finaliser ces ententes de location.

6.14 Suivi sur le projet de tour de télécommunication

136-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi par la municipalité pour l'implantation d'une tour de télécommunication sur son territoire suscite de l'opposition de la part de la Fédération de L'UPA de la Chaudière-Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut réitérer sa position quant à l'implantation d'une tour de télécommunication sur son territoire, à l'endroit actuellement retenu, soit sur le lot #6 105 212.

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par Mme France Germain
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester signifie à nouveau, par lettre adressée à la Commission de protection du territoire agricole, le caractère idéal de l'emplacement recommandé par la municipalité pour l'implantation de la tour de télécommunication en mettant en évidence les impacts minimaux sur le territoire et les activités agricoles.

QU'UN dossier plus complet soit préparé par la municipalité, réitérant sa position et documentant les arguments à l'appui de cette décision.

QU'une demande soit faite auprès du Comité consultatif agricole de la MRC de Bellechasse afin d'obtenir leur avis ou leurs recommandations sur le projet.

7. CORRESPONDANCES

7.1 Accueil des nouveaux élus à la MRC de Bellechasse

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, rappelle au maire, M. Clément Fillion, la tenue d'une journée d'accueil dédiée aux maires nouvellement élus, qui se tiendra le mercredi 12 novembre 2025, à compter de 12h45 à la MRC de Bellechasse.

7.2 Soirée reconnaissance pour les pompiers et les pompières de la MRC de Bellechasse

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, informe les membres du conseil qu'une soirée reconnaissance pour les pompiers et les pompières de la MRC de Bellechasse aura lieu à la Maison de la Culture de Bellechasse, à Saint-Damien-de-Buckland, le mardi 9 décembre 2025, dès 19h. Les maires sont plus particulièrement invités à cette soirée.

7.3 Contribution à la Cueillette de solidarité 2025

137-11-2025

CONSIDÉRANT QUE Frigos Pleins entame son appel à la mobilisation, dans le cadre de la Cueillette de solidarité 2025, moment où la population, les organismes et ses principaux partenaires sont invités à donner denrées et argent pour soutenir les plus vulnérables de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE Frigos Pleins sollicite l'engagement et le soutien de la municipalité à cette cause, en contribuant à hauteur de 0,20\$ par citoyen-ne.

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Aubé
et unanimement résolu par les conseillers

DE CONTRIBUER à la Cueillette de Solidarité 2025 à la hauteur d'un montant de 100\$.

8. SUIVIS MRC

8.1 Procès-verbaux du mois d'octobre 2025 de la MRC de Bellechasse

Les procès-verbaux du mois d'octobre 2025 du Conseil de la MRC de Bellechasse ont été transférés aux élus municipaux par courriel, en date du 7 novembre 2025.

9. VARIA

9.1 Demandes du Comité des loisirs de St-Nazaire – Évènement de Noël

138-11-2025

Il est proposé par Mme France Germain
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'ACCEPTER les deux demandes acheminées par le Comité des loisirs de St-Nazaire aux membres du Conseil municipal, qui se résument de la manière suivante :

- D'autoriser l'utilisation du terrain des loisirs (58 rue Anselme-Jolin) pour la tenue de l'évènement de Noël, organisé par les membres du Comité des loisirs, qui est prévu le samedi 20 décembre 2025 ;
- DE les appuyer dans leur demande de permis de vente d'alcool à faire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

9.2 Dossier MTQ – Signalisation de destination sur la Route 216

139-11-2025

CONSIDÉRANT QU'une demande d'ajouter un panneau de signalisation de destination indiquant la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester pour les véhicules provenant du rang Trois-Pistoles, à l'approche du carrefour de la route 216, avait été envoyé au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre par vidéoconférence a eu lieu entre le directeur général, M. Carl Brochu, et le coordonnateur du secteur Études et analyses, M. Sébastien Allard, le 29 octobre dernier, afin de discuter de l'emplacement possible des panneaux de signalisation à l'approche d'une intersection, conformément à la norme du MTQ quant à la localisation des panneaux de signalisation à une intersection ;

CONSIDÉRANT QUE cette norme prescrit que le panneau de destination devrait être installé à 100 mètres en amont du carrefour.

Il est proposé par M. Luc Aubé
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester procède à la démarche suivante afin de mener à bien l'ajout d'un panneau de signalisation de destination indiquant la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester à l'ouest, installé à 100 mètres en amont du carrefour, sur le Rang Trois-Pistoles :

- Valider le prix pour la confection d'un tel panneau ;
- Le rang Trois-Pistoles étant une route locale sous la juridiction de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, obtenir une autorisation de cette dernière afin d'en faire

- l'installation par les employés de voirie de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester ;
- De vérifier l'intérêt de la Municipalité de de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland à inscrire son nom sur un tel panneau.

9.3 Changement de signataire

140-11-2025

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE M. Clément Fillion, maire, soit autorisé pour les comptes de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, à la place et au lieu de Mme Nadia Vallières, à :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

9.4 Heures en inspection pour l'année 2026

141-11-2025

Il est proposé par M. Pierre-Yves Vachon
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE maintenir le temps consacré à l'inspection en urbanisme à approximativement 2 heures par semaine en 2026.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 21h21 et se termine à 21h35.

Les questions abordent principalement les points suivants :

- Interrogation sur le fait qu'un réseau d'aqueduc n'a pas été mis en place en même temps que le réseau d'égout ;
- Acceptabilité par les résidents saisonniers relativement au déplacement de la tour de télécommunication de TELUS ;
- Participation éventuelle de la municipalité au camp de jour de St-Damien-de-Buckland.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

142-11-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l'assemblée soit levée à 21h36.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »